

Modalités d'appartenance au pôle régional de haut niveau
D'aviron de Haute Normandie

Vous trouverez ci-dessous les critères afin de pouvoir être inscrit au pôle régional d'aviron. Ces critères doivent être remplis au maximum afin que la demande d'inscription (nouvelle ou renouvellement) puisse être acceptée.

Pour rappel, comme précisé dans les dossiers de candidatures sur le site internet de la FFSA, les inscriptions aux pôles régionaux de haut niveau sont réservées aux athlètes à fort potentiel et susceptibles d'intégrer un pôle France à moyen terme, avoir une sélection nationale, être partenaire d'entraînement d'athlètes de haut niveau national.

Pour la saison sportive 2013 – 2014, il n'y aura pas de fonctionnement permanent et résidentiel du pôle. Il y aura des regroupements réguliers et compétitions, dont le programme sera diffusé ultérieurement

Nouvelle demande d'inscription :

Pendant l'année sportive de la demande d'inscription :

- Avoir fait au moins une des deux têtes de rivière de début d'année (régionale, inter-régionale)
- Avoir participé au championnat de France bateaux courts ou bateaux longs
- Avoir fait au moins un test maximum à l'ergomètre avec le résultat minimum précisé ci-dessous :

	femme	homme
Cadet	5'50	5'10
junior	7'45	6'40

- Faire au minimum les tailles suivantes

	femme	homme
Profil poids léger	1m65	1m75
Hors profil poids léger	1m70	1m80

Les nouvelles inscriptions au pôle concernent principalement les catégories cadet et junior. Il est possible que des athlètes seniors intègrent le pôle mais ce sera rare et ces dossiers seront étudiés au cas par cas sans critères prédéfinis.

Reconduction d'une inscription :

Pendant l'année sportive de demande de renouvellement d'inscription :

- Avoir suivi le cursus sportif du pôle (programme d'entraînement, stages, compétitions ...)
- Avoir suivi avec succès son parcours scolaire ou universitaire en corrélation avec son âge
- Avoir amélioré sa performance ergométrique
- Avoir participé à la coupe de France pour les cadets hommes et femmes
- Avoir été classé dans les 12 premiers du championnat de zone bateaux courts pour les juniors hommes et femmes

- Avoir été classé dans les 24 premiers du championnat de France bateaux courts pour les seniors hommes et femmes.

Tous les ans, le Président de la ligue de Haute Normandie d’Aviron, le responsable du pôle d’aviron de Haute Normandie et ainsi que toute personne missionnée par le Président de ligue pour ses compétences établiront un classement des candidats en fonction des critères mentionnés plus haut, de la politique sportive de la ligue, du comportement général des candidats.

La validation de la liste des candidats au pôle sera faite par la Président de la Ligue d’aviron de Haute Normandie avant proposition de celle-ci à la Direction Technique Nationale de la FFSA.